



**ASCE 21**  
couleur passion

07 mai 2025

# ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

BILAN 2024 – PERSPECTIVES 2025

# SOMMAIRE

CHAPITRES	PAGES
<b>Le mot du Président</b>	3
<b>Rapport moral 2024 et perspectives 2025</b>	4-5
<b>Bilan d'activité des sections</b> Section Sport Section Culture Section Entraide	6 10 13
<b>Rapport du trésorier</b>	15
<b>Rapport des vérificateurs aux comptes (vote)</b>	17
<b>Budget prévisionnel</b>	18
<b>Cotisation 2026</b>	23
<b>Élections</b>	24
<b>Rapport des vérificateurs aux comptes</b>	Annexe 1

# Mot du président

Bonjour à toutes et tous,

Je remercie Madame Virginie PUCELLE, directrice adjointe de la DREAL BFC et Madame MUCKENSTURM directrice adjointe de la DDT de Côte d'or, pour leur présence à notre assemblée générale. Je vous prie de bien vouloir excuser le directeur de VNF (Direction territoriale Centre Bourgogne) qui ne pourra pas être présente aujourd'hui.

Je remercie également Martine Vermorel notre présidente de l'URASCE Bourgogne – Franche Comté.

Je remercie également la DREAL de nous mettre à disposition l'amphithéâtre, et nos partenaires, la Société Générale, GMF et BMF, la GMF étant représentée par Philippe BARTHELEMY qui tient un stand à l'accueil, stand que vous pourrez retourner visiter pendant la pause, Mme BARDY de la Société Générale nous rejoindra juste pour la pause.

Je vous remercie enfin pour votre présence, présence qui démontre votre engagement dans notre association et qui nous pousse à continuer notre action année après année malgré les difficultés auxquelles nous sommes parfois confrontés.

Pour commencer cette assemblée générale, et avant de laisser la parole à nos directeurs, je vous rappelle l'ordre du jour :

- présentation du rapport moral / VOTE
- Présentation du bilan d'activités : VOTE
- élections au comité directeur et vérificateurs aux comptes / VOTE
- rapport de la trésorière :
- bilan financier 2024 / projet de budget 2025 / cotisation 2026 : VOTE DES 3 POINTS
  
- résultats des élections
  
- remerciement pour les personnes qui quittent le comité directeur de l'ASCE 21 après avoir œuvré pendant des années.

clôture de l'AG avec pot de l'amitié

Je laisse la parole à Virginie PUCELLE pour la DREAL BFC, puis à Nadine MUCKENSTURM pour la DDT 21, et enfin à Martine Vermorel, présidente de l'URASCE BFC.

# **RAPPORT MORAL 2024**

Président : Christophe CHARTON

Aujourd'hui, ce termine mon premier quinquennat en temps que président de l'ASCE 21, déjà 5 ans de présidence, j'espère que vous ne me mettez pas dehors à l'issue de ces 5 ans.

A l'heure où l'on ne parle plus que d'intelligence artificielle, comme je suis d'une nature méfiante, j'attends de voir ce que tout cela va donner. (au passage, « il ne faudra plus dire « je suis comme Saint-Thomas, je ne crois que ce que je vois », avec l'intelligence artificielle, ce que vous verrez ne sera peut-être plus la réalité) ; après il y aura sûrement des bons côtés comme le fait de pouvoir faire une assemblée générale avec un président « virtuel ».

Revenons rapidement sur les dernières évolutions au niveau de l'ASCE 21 (et au niveau national) :

- la mise en place d'OLGUA (Outil de Gestion des Unités d'accueil et des Adhérents) est à mon sens une réussite qui facilite énormément le renouvellement des adhésions, les demandes d'UA, les demandes pour les bénéficiaires de séjours gratuits, ... Malgré tout, et compte tenu de l'âge avancé d'une partie de nos adhérents, les membres du comité directeur restent disponibles pour assister les adhérents dans toutes leurs démarches (je remercie au passage les membres du comité directeur pour tout le travail effectué tout au long de l'année),

- la mise en place de la billetterie nationale est plus compliquée, mais je sais que le comité directeur fédéral travaille avec l'équipe en charge de la plateforme pour que les adhérents puissent l'utiliser facilement (2024 était l'année des « GEEK », il fallait être au top de l'informatique pour télécharger l'application et acheter les billets, 2025 devrait être l'année des « illectroniques » ou des moins jeunes, avec des possibilités d'achat sur un site internet) ; Catherine continue également à vous proposer des billetteries pour les cinémas, des cartes de piscine, même si là aussi des évolutions se font jour avec GAME FACTORY notamment.

La prochaine évolution devrait concerner le site Internet qui, je vous le rappelle, est rattaché au site internet de la FNASCE ; cette évolution prend du temps, vous serez bien évidemment avisés des changements.

Je profite de la présence de nos directeurs pour rappeler les quelques problèmes d'accès que nous avons rencontré en début d'année avec le blocage de certains sites internet par le Ministère de l'intérieur (OLGUA notamment), problèmes que l'on arrive à régler localement pour l'instant mais qui nécessiteront peut-être des interventions par des personnes plus haut-placées qu'un président d'ASCE pour obtenir gain de cause à l'avenir.

Pour revenir sur l'année 2024, les activités qui vous seront présentées dans le bilan ont retrouvé leur rythme de croisière, avec pour le Yoga et la Gym un nombre d'adhérents limité compte tenu de la superficie de la salle mise à disposition, mais cette salle a le mérite d'exister et j'espère qu'elle pourra encore longtemps être mise à disposition de nos adhérents.

L'arbre de Noël 2024 a une nouvelle fois fait le bonheur des petits et des grands; nous avons retrouvé la salle de MARSANNAY-LA-COTE ; Je profite de l'occasion pour remercier la mairie de Marsannay, et les CLAS DDT, DREAL, VNF, pour la confiance qu'ils nous accordent pour l'organisation de l'arbre de Noël, en espérant que cette organisation puisse être maintenue encore longtemps.

On a aussi tenté d'innover avec la galette de début d'année organisée à la DREAL ; je fais mon méa-culpa sur le nombre de parts insuffisant pour les gros mangeurs qui sont venus, c'était une première expérience qu'on renouvellera mais bien sûr, on fera mieux la prochaine fois.

Je terminerai mon propos en vous rappelant que, bien que l'administration nous laisse une certaine souplesse dans la gestion du temps que l'ensemble des membres du comité directeur consacrent à l'ASCE 21, les agents sont bénévoles et cela empiète très souvent sur leur temps en dehors du travail, alors je vous demande d'être indulgents car tout ne se résout pas en un claquement de doigt.

Je tiens encore à vous remercier pour votre présence, remercier nos partenaires institutionnels **GMF, BFM, et société générale** une nouvelle fois présents à notre assemblée générale et présents à nos côtés toute l'année.

Avant de passer aux traditionnels exposés de nos vice-présidents et responsables d'activités je vous invite à passer au vote du rapport moral.

Adoption du rapport moral :

Votants : 39

Exprimés : 39

Contre : 0

Abstentions : 0

**Adopté à l'unanimité**

# **BILAN D'ACTIVITE DES SECTIONS**

## **SECTION SPORTS**

Vice-Présidente : Amandine CASSIER-PAPEZ

### **8 SECTIONS**

#### **1- le YOGA**

Animatrice : Corinne PIOMBINO

La section yoga compte actuellement 26 inscrits.

Les cours ont lieu, en dehors des vacances scolaires, le lundi de 12h00 à 13h00 et le vendredi de 12h15 à 13h15, dans la salle de l'ASCE sur le site de la cité administrative Porte Neuve

Le tarif annuel est de 140 euros.

#### **2- la RANDONNEE**

Animateurs : Chantal JACQUEMIN et Christian BOULARD

- 9 sorties organisées en 2024, la fréquentation varie de 4 et 16 participants.

#### **3- le TENNIS**

Animateur : Frédéric PETTIER

- Section composée de 12 joueurs (parité hommes / femmes à peu près respectée) s'entraînant à la ligue de Bourgogne Franche Comté le jeudi pendant la pause déjeuner et participant à des compétitions régionales

2 équipes engagées en tennis entreprise (1 femmes et 1 hommes) dans le championnat régional :

Pour les femmes : 1 poule de 5 équipes avec 4 rencontres : 2 victoires / 2 défaites (3ème place)

Pour les hommes : 1 victoire / 3 défaites : 4ème place

également 1 déplacement à Roland Garros en 2024.

#### **4- la GYMNASTIQUE**

Animatrice : Nathalie BRACHOTTE

- La section gym compte 9 adhérentes.
- Animateur extérieur : Thomas MANCHIN.
- Une séance par semaine, jeudi, de septembre à juin.
- Les séances ont lieu à la salle de l'Amicale rue de Mulhouse, elles sont composées d'échauffements, de renforcements musculaires, steps, abdos, fessiers, gainage, étirements, etc... le tout sur fond musical, dans la convivialité et la bonne humeur..
- Le tarif pour l'année 2025 est de 120 €.

#### **5- la COURSE A PIED**

Animateur : en recherche

- 2 coureurs aux couleurs de l'ASCE 21 en 2024 :
  - La corrida à Seurre
  - Les foulées de la Norges
  - La Chevignoise
  - Le trail de la Chouette
  - Les foulées épleumiennes

#### **6- le BOWLING**

Animatrice : Amandine CASSIER-PAPEZ

- La ligue inter-entreprises regroupait 8 équipes pour la saison 2023-2024 dont 3 de l'ASCE 21, nous sommes actuellement 11 joueurs, les matchs se déroulent au complexe Games Factory à Marsannay-la-cote le mercredi soir.

Classement à la fin de la saison 2023-2024

- ASCE 21 – 1 : 6ème avec 39,5 points
- ASCE 21 – 2 : 7ème avec 32,5 points
- ASCE 21 – 3 : 8ème avec 6 points

Le samedi 28 avril 2024, l'ASCE 25 DREAL a organisé le challenge régional de Bowling au complexe Aux Ateliers à Miserey Salines (à coté de Besançon). Il y avait 10 équipes avec des joueurs des ASCE 21, 25 DREAL ET 39.

L'ASCE était représentée par 5 joueurs avec deux équipes et une équipe mixte avec

une joueuse de l'ASCE 25 DREAL. Belle 3ème place pour l'équipe composée par Jean-Luc et Jacky à 2 quilles de l'équipe composée par Véronique et Bernard (4ème)

L'équipe composée par Amandine et Katherine (ASCE 25 DREAL) finit 7 ème. La meilleure ligne féminine a été remportée par Véronique Boudot (ASCE 21).

**Un grand merci à Sophie Daucourt (ASCE 25 DREAL), responsable de l'organisation.**

## **7- le GOLF**

Animateur : Joseph GABRIELE

- La section comporte 2 joueurs
- Au vu de contexte de l'année, chacun a joué séparément.

## **8- le BADMINTON**

Animateur : Luc VENEL

- - 1 terrain de double loué à l'année à l'Indoor-Club de Fontaine-les-Dijon le mardi de 12h00 à 12h45
- - 9 inscrits en 2024
- - participation financière annuelle de 40 € pour l'activité.
- - participation sportive à l'animation "corpo-bad" organisée par l'Indoor-Club au cours de l'année.

## **Journées d'initiation 2024 :**

Le 7/07/2024 a eu lieu une initiation Golf au Pré-Lamy à Vic-sous-thil avec 4 participants de l'ASCE 21

Le 14/09/2024 a eu lieu une initiation bowling au complexe Games Factory de Marsannay avec 10 participants

## SECTION CULTURE 2024

Vice-Président : Pierre-Jean DILIGENT

### SPECTACLES

138 places adultes de spectacle ont été achetées pour un montant de 4470,95 € avec une participation de l'ASCE de 1341,29 €.

Pour rappel l'ASCE21 participe à hauteur de 30 % pour un montant maximum de 50 € en plus du tarif CE quand celui-ci est existant.

### OFFRE CULTURE

Participation pour l'année 2024 de 30 % aux billetteries non proposées par l'ASCE21.

Pour l'année 2024, 75 demandes pour un montant de participation de l'ASCE de 560,85 €.

### BILLETTERIE

L'ASCE a réalisé 3 990 euros d'achat de billets pour 5 912,40 euros de revente. Cette différence s'explique en raison de stocks de fin 2023 reportés sur 2024 (cinémas, lasergames, Nigloland).

Dans le détail cela représente environ en vente :

#### Cinémas



- Darcy/Olympia : 153 billets
- Pathé Gaumont : 196 billets (Cap Vert/Cité Gastronomique)
- Eldorado : 60 billets
- Beaune : 17 billets

**Total : 426 billets vendus en 2024** (615 en 2023)

La baisse des ventes de billets de cinémas s'explique notamment par l'augmentation du tarif des billets Pathé Gaumont.

#### Piscines de Dijon



- Olympique/Carrousel : **13 cartes** (9 en 2023)

## Games Factory



- Lasergames : **28 billets** (46 en 2023)
- Bowling : **111 billets** (121 en 2023)

## Parcs



- Nigloland : **40 billets** (26 en 2023)
- Parc de l'Auxois : **38 billets** (30 en 2023)

## Le Klube

Nous avons pu faire bénéficier aux adhérents d'offres spéciales du Klube en 2024 :

- offre « fête des mères » : 3 achats
- offre « Noël » : 3 achats

## Pastime

En 2024 l'offre PASSTIME a évolué. Il n'y a plus de guide papier mais 3 applications sur lesquelles le comité directeur a décidé de mettre une participation de 6 % sur le prix CE. 4 applications «Essentiel » et 1 application « Premium » ont été achetées pour un montant total de 265,50 € et remboursés à Pearl Entreprise.

- <b>Liberté</b> (offres permanentes locales et nationales + offres web)	29,90 € (prix ASCE 28 €)
- <b>Essentiel</b> (offres découvertes et permanentes du département)	49,90 € (prix ASCE 47 €)
- <b>Premium</b> (offres découvertes et permanentes du département + offres permanentes locales et nationales + offres web)	65,90 € (prix ASCE 62 €)

Pour rappel : il n'y a plus de permanence physique sur site DREAL et DDT. Pour toute demande de billetterie, vous pouvez transmettre vos commandes par mail ou par téléphone à vos correspondants de site avec un délai de prévenance d'au moins 1 semaine.

## **CONCOURS**

Concours de dessin ASCE21 pour l'arbre de Noël 2024.

**Thème du concours : « La magie de Noël »**

3 dessins ont été exposés, tous les participants ont reçu une carte Cultura d'une valeur de 10 €.

Concours « Scrabble » du 1<sup>er</sup> février au 11 mars 2024

2 participantes de l'ASCE21. Elles n'ont pas été lauréates mais félicitations pour leur participation.

Concours « mots croisés » du 13 mai au 17 juin 2024

2 participantes de l'ASCE21. Elles n'ont pas été lauréates mais merci à ces 2 adhérentes qui ont dignement représenté notre ASCE.

### **Activités pour 2025 :**

Concours « Scrabble » du 19 décembre 2024 au 19 février 2025

1 participante qui n'a pas été lauréate mais félicitations pour sa participation. JACQUES Marie-Aimée 59

Le concours « Richard III » est relancé du 14 avril au 26 mai 2025.

Un nouveau concours est proposé par l'asce 88, il s'agit d'un pêle-mêle de chefs d'œuvres à identifier, participation jusqu'au 15 juillet 2025

## **BIBLIOTHEQUE**

Achat de 10 nouveaux livres en 2024.

Contact : Sandrine FLAMAND

L'emprunt se fait à la demande avec rdv sur place.

## **UNITES D'ACCUEIL**

Animateur : Pierre-Jean DILIGENT

L'unité d'accueil « Chalet » : 80 jours d'occupation, soit une recette de 3100 € pour 2024 (comparé à 59 jours et une recette de 1880 € en 2023).

L'unité d'accueil « Escommes » : 101 jours d'occupation, soit une recette de 4020 € pour 2024 (comparé à 122 jours et une recette de 3910 € en 2023).

L'unité d'accueil « Mon Plaisir » : 81 jours d'occupation, soit une recette de 3210 € pour 2024 (comparé à 71 jours et une recette de 2200 € en 2023).

Soit un total de 262 jours pour une recette une recette de 10330 € (comparé à 252 jours et une recette de 8070 € en 2023).

Dépenses 2024 : 2824 €

Réfection des toitures des deux UA de Pont-et-Massene. Nettoyage et traitement.

Nette augmentation des recettes liée en partie au coefficient familial de majoration

## **SECTION ENTRAIDE 2024**

Vice-Présidente : Sandrine FLAMMAND

### **Arbre de Noël**

C'est un retour à la maison de Marsannay, dans les vignes, pour cette édition 2024. Nous voyageons pas mal, mais c'est tout simplement à cause du coût de location des salles et des disponibilités de celles-ci..

L'équipe a retrouvé ses repères assez facilement, puisque nombreux sont les arbres de Noël passés dans ce lieu.

Les royaumes de Noël, spectacle interactif avec les enfants, a été présenté par la troupe Noproblemot.

« deux lutins du pôle nord s'aperçoivent que la machine à fabriquer les cadeaux du père Noël ne fonctionne plus » ... et c'est parti pour 1h d'aventure. Comme tout est bien qui finit bien, les enfants ont reçu un petit cadeau sur le thème de Noël à la fin du spectacle.

195 enfants figuraient sur les listes DDT , DREAL, VNF et association de l'aviation civile.

C'est toujours une journée sous tension : tout doit être au top.

Néanmoins c'est toujours une grande joie à la fin de la journée de voir les enfants présents heureux.

Merci pour toute cette belle énergie déployée par les membres du comité et quelques personnes des CLAS.

### **Matériel :**

Vaisselle, tables, chaises sont toujours bien utilisées pour les départs en retraite, les anniversaires et autre réception.

N'hésitez pas ; on s'arrange toujours pour la mise à disposition.

### **Aides aux séjours CGCV**

10 séjours vacances et séjours scolaires ont été subventionnés à hauteur de 50€.

Ces dossiers sont ensuite transmis au niveau régional où une deuxième subvention a été attribuée également.

## **Séjours gratuits**

2 familles sont parties en vacances et ça s'est l'entraide.

La première famille, composée de 5 enfants, est partie à La Colle sur Loup (Alpes Maritimes) mi-août avec une aide aux transports de 120€ votée par l'asce21, et sur justificatifs

La seconde avec 2 enfants est partie au Barcarès (Pyrénées Orientales) fin août, avec une aide aux transports de 110€.

Ces deux dossiers bénéficient également d'une aide fédérale, pour les transports .

Pour rappel, les séjours gratuits peuvent aussi être attribués à des foyers sans enfant, en dehors des vacances scolaires.

## **LES RETRAITES**

Animateur : Bernard LALY

Une sortie bowling a été organisée en après-midi avec 8 participants.

La traditionnelle sortie à Seveux en fin d'année a recueilli 30 participations dont 6 extérieurs. Bernard fait le constat qu'il est de + en + difficile de mobiliser les retraités.

Un vendredi après-midi a été organisé à Odysseo, il y avait 20 personnes actifs et retraités le jeudi 27 juin. Cette activité sera reproposée un week-end avant la fin de l'année (dimanche après-midi).

Bernard indique qu'il ne renouvelle pas sa candidature au comité directeur.

## **ORGANISATION D'UN VOYAGE proposé par Nathalie FEVRE**

Nathalie propose d'organiser un voyage aux adhérents ; elle propose une liste de pays et propose aux adhérents présents de choisir la destination qu'il choisirait, sans engagement bien sûr. Nathalie analysera les propositions les plus citées pour faire une proposition de 3 destinations qui seront soumises prochainement aux adhérents (les dates proposées seront en fonction du lieu retenu mais on s'oriente vers l'année 2027).

Adoption du bilan d'activité des sections :

Votants : 39

Exprimés : 39

Contre : 0

Abstentions : 0

**Adopté à l'unanimité**

## cotisation 2026

il est proposé le maintien du montant de la cotisation, à savoir :

- agents ministère et services reconnus
  - catégorie A : 40 €
  - catégorie B : 25 €
  - catégorie C : 18 €
- retraités ministère et services reconnus
  - catégorie A : 22 €
  - catégorie B : 16 €
  - catégorie C : 12 €
- agents extérieurs : 30 €

(pour rappel, la cotisation de l'année n+1 est systématiquement mise au vote à l'assemblée générale)

Adoption du montant de la cotisation 2026 :

Votants : 39

Exprimés : 39

Contre : 0

Abstentions : 0

**Adopté à l'unanimité**

# **ELECTIONS**

39 votants, 39 exprimés, 0 nuls

## **ELECTION DES VERIFICATEURS AUX COMPTES :**

### **SORTANTS**

- Nadine DESPLANCQUES
- Joseph GABRIELE

### **CANDIDATS**

- Nadine DESPLANCQUES
- Joseph GABRIELE

### **ELUS**

- Nadine DESPLANCQUES :39 voix : *élue*
- Joseph GABRIELE : 39 voix : *élu*

## **ELECTION DES MEMBRES DU COMITE**

### **SORTANTS**

- Amandine CASSIER-PAPEZ (DREAL)
- Bernard LALY (retraité)
- Julien MOUGENOT (VNF)
- Céline ROMANSKI (VNF)

### **CANDIDATS**

- Amandine CASSIER-PAPEZ (DREAL)
- Julien MOUGENOT (VNF)
- Séverine MATHURIN (DREAL)

### **VOTES / ELUS**

- Amandine CASSIER-PAPEZ (DREAL) : 39 voix : élue
- Julien MOUGENOT (VNF) : 39 voix : élu
- Séverine MATHURIN (DREAL) : 39 voix : élue
- Patrick MOINE : 3 voix : non élu
- Laurent LAGARDE : 1 voix : non élu
- Céline ROMANSKI : 2 voix : non élue

rappel membres du comité directeur et durée du mandat :

Nom du membre	Date élection	Fin mandat
DILIGENT Pierre-jean	AG 2023	AG 2026
MONCOUYOUX Catherine	AG 2023	AG 2026
FEVRE Nathalie	AG 2023	AG 2026
GUENEAU Irène	AG 2024	AG 2027
FLAMAND Sandrine	AG 2024	AG 2027
CHARTON Christophe	AG 2024	AG 2027
CASSIER-PAPEZ Amandine	AG 2025	AG 2028
MOUGENOT Julien	AG 2025	AG 2028
MATHURIN Séverine	AG 2025	AG 2028

## **REMERCIEMENT AUX MEMBRES DU COMITE DIRECTEUR QUI NE SE REPRESENTENT PAS**

Bernard LALY est membre de l'ASCE 21 depuis sa création en 1969. Pour l'anecdote, il rappelle que « quand on rentrait à l'équipement, on prenait sa carte syndicale et on cotisait à l'ASCEE 21 ». Il a œuvré pour le fonctionnement de l'association, puis a pris en main la section retraités avant la création des DDT et des DREAL.

Pour tout cet investissement, le comité directeur le remercie beaucoup et lui offre un petit cadeau.

Céline ROMANSKI est plus jeune mais elle doit aussi quitter le comité directeur pour raisons professionnelles, étant amenée à occuper de nouvelles fonctions au 1<sup>er</sup> septembre 2025 ; elle a eu l'occasion d'apprécier le fonctionnement de notre association et nous espérons que ce n'est qu'un « au-revoir », la porte de l'ASCE 21 étant toujours grande ouverte.

Le comité directeur la remercie également et lui offre un bouquet de fleur et un petit cadeau.

## **DIVERS**

L'ASCE 21 doit signer un contrat d'engagement républicain ; ce document est signé par le président est joint en annexe au présent compte-rendu.

La FNASCE a noué un partenariat avec l'association Colosse aux pieds d'argile ; Reconnue d'utilité publique, l'association Colosse aux pieds d'argile lutte contre les violences sexuelles, le harcèlement et le bizutage en milieu sportif mais aussi dans les champs de la jeunesse et du scolaire. Elle a pour missions la sensibilisation du grand public, la formation des professionnels et l'accompagnement psychologique et juridique des victimes et victimes collatérales. Des membres du comité directeur fédéral seront formés ; de plus amples informations vous seront fournies ultérieurement.

Le Président de l'ASCE

**signé**

Christophe CHARTON

La secrétaire de l'ASCE

**signé**

Cathrine MONCOUYOUX

## Annexe 1 : rapport des vérificateurs aux comptes

Nous, soussignés

Joseph GABRIELE et Nadine DESPLANCQUES

Vérificateurs des comptes de l'ASCE 21, avons procédé le mardi 29 avril 2025 à l'examen détaillé de la comptabilité concernant l'exercice 2024.

Après avoir constaté la concordance entre les pièces « recettes » et « dépenses » ainsi que les écritures portées au journal de caisse, les vérificateurs aux comptes proposent de donner le quitus à la comptable Amandine CASSIER pour les comptes de l'année 2024

Dijon, le 3 juin 2025



## **CONTRAT D'ENGAGEMENT RÉPUBLICAIN DES ASSOCIATIONS ET FONDATIONS BÉNÉFICIAIRE DE SUBVENTIONS PUBLIQUES OU D'UN AGREMENT DE L'ÉTAT**

L'importance des associations et des fondations dans la vie de la Nation et leur contribution à l'intérêt général justifient que les autorités administratives décident de leur apporter un soutien financier ou matériel. Il en va de même pour les fédérations sportives et les ligues professionnelles. L'administration, qui doit elle-même rendre des comptes aux citoyens, justifier du bon usage des deniers publics et de la reconnaissance qu'elle peut attribuer, est fondée à s'assurer que les organismes bénéficiaires de subventions publiques ou d'un agrément respectent le pacte républicain.

A cette fin la [loi n° 2021-1109 du 24 août 2021](#) confortant le respect des principes de la République a institué le contrat d'engagement républicain.

Conformément aux dispositions des articles [10-1](#) et [25-1](#) de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, le présent contrat a pour objet de préciser les engagements que prend toute association ou fondation qui sollicite une subvention publique ou un agrément de l'Etat. Ainsi, l'association ou la fondation « s'engage (...) à respecter les principes de liberté, d'égalité, de fraternité et de dignité de la personne humaine ainsi que les symboles de la République (...) », « à ne pas remettre en cause le caractère laïque de la République » et « à s'abstenir de toute action portant atteinte à l'ordre public ».

Ces engagements sont souscrits dans le respect des libertés constitutionnellement reconnues, notamment la liberté d'association et la liberté d'expression dont découlent la liberté de se réunir, de manifester et de création.

### **ENGAGEMENT N° 1 : RESPECT DES LOIS DE LA RÉPUBLIQUE**

Le respect des lois de la République s'impose aux associations et aux fondations, qui ne doivent entreprendre ni inciter à aucune action manifestement contraire à la loi, violente ou susceptible d'entraîner des troubles graves à l'ordre public.

L'association ou la fondation bénéficiaire s'engage à ne pas se prévaloir de convictions politiques, philosophiques ou religieuses pour s'affranchir des règles communes régissant ses relations avec les collectivités publiques.

Elle s'engage notamment à ne pas remettre en cause le caractère laïque de la République.

### **ENGAGEMENT N° 2 : LIBERTÉ DE CONSCIENCE**

L'association ou la fondation s'engage à respecter et protéger la liberté de conscience de ses membres et des tiers, notamment des bénéficiaires de ses services, et s'abstient de tout acte de prosélytisme abusif exercé notamment sous la contrainte, la menace ou la pression.

Cet engagement ne fait pas obstacle à ce que les associations ou fondations dont l'objet est fondé sur des convictions, notamment religieuses, requièrent de leurs membres une adhésion loyale à l'égard des valeurs ou des croyances de l'organisation.

### **ENGAGEMENT N° 3 : LIBERTÉ DES MEMBRES DE L'ASSOCIATION**

L'association s'engage à respecter la liberté de ses membres de s'en retirer dans les conditions

prévues à l'article 4 de la loi du 1er juillet 1901 et leur droit de ne pas en être arbitrairement exclu.

#### **ENGAGEMENT N° 4 : ÉGALITÉ ET NON-DISCRIMINATION**

L'association ou la fondation s'engage à respecter l'égalité de tous devant la loi.

Elle s'engage, dans son fonctionnement interne comme dans ses rapports avec les tiers, à ne pas opérer de différences de traitement fondées sur le sexe, l'orientation sexuelle, l'identité de genre, l'appartenance réelle ou supposée à une ethnie, une Nation, une prétendue race ou une religion déterminée qui ne reposeraient pas sur une différence de situation objective en rapport avec l'objet statutaire licite qu'elle poursuit, ni cautionner ou encourager de telles discriminations.

Elle prend les mesures, compte tenu des moyens dont elle dispose, permettant de lutter contre toute forme de violence à caractère sexuel ou sexiste.

#### **ENGAGEMENT N° 5 : FRATERNITÉ ET PREVENTION DE LA VIOLENCE**

L'association ou la fondation s'engage à agir dans un esprit de fraternité et de civisme.

Dans son activité, dans son fonctionnement interne comme dans ses rapports avec les tiers, l'association s'engage à ne pas provoquer à la haine ou à la violence envers quiconque et à ne pas cautionner de tels agissements. Elle s'engage à rejeter toutes formes de racisme et d'antisémitisme.

#### **ENGAGEMENT N° 6 : RESPECT DE LA DIGNITÉ DE LA PERSONNE HUMAINE**

L'association ou la fondation s'engage à n'entreprendre, ne soutenir, ni cautionner aucune action de nature à porter atteinte à la sauvegarde de la dignité de la personne humaine.

Elle s'engage à respecter les lois et règlements en vigueur destinés à protéger la santé et l'intégrité physique et psychique de ses membres et des bénéficiaires de ses services et ses activités, et à ne pas mettre en danger la vie d'autrui par ses agissements ou sa négligence.

Elle s'engage à ne pas créer, maintenir ou exploiter la vulnérabilité psychologique ou physique de ses membres et des personnes qui participent à ses activités à quelque titre que ce soit, notamment des personnes en situation de handicap, que ce soit par des pressions ou des tentatives d'endoctrinement.

Elle s'engage en particulier à n'entreprendre aucune action de nature à compromettre le développement physique, affectif, intellectuel et social des mineurs, ainsi que leur santé et leur sécurité.

#### **ENGAGEMENT N° 7 : RESPECT DES SYMBOLES DE LA RÉPUBLIQUE**

L'association s'engage à respecter le drapeau tricolore, l'hymne national, et la devise de la République.

Fait à Dijon, le 3/06/2025

Pour l'association, ASCE 21  
Le(a) Président(e)

 **ASCE 21**  
couleur passion

Christophe CHARBON  
Prénom Nom (1)